

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE - n° 1070

Le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa réunion du 19 Janvier 1976, une délibération de principe a été prise afin de procéder à l'extension du réseau BT sur 50 mètres, Chemin de la Cuse.

Depuis, EDF a présenté le devis correspondant à ces travaux qui s'élève à 4 895,00 F. TTC.

Il convient également d'autoriser d'autres éventuelles extensions du réseau d'éclairage public existant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le devis présenté par EDF, d'un montant de 4 895,00 F. TTC pour l'exécution des travaux d'extension du réseau d'éclairage public chemin de la Cuse, est accepté.
- l'exécution d'autres extensions à venir est autorisée dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année où les travaux seront exécutés.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget 1976 par décision modificative.